

RENOUVELLEMENT CERTIFICAT INDIVIDUEL - Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

OBJECTIF

1

- Connaître la réglementation et sécurité environnementale
- Identifier et d'évaluer les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Connaître et choisir les méthodes alternatives à la lutte chimique

Le programme sera adapté à des groupes de conseillers de zones géographiques proches (même type de climat, d'altitude, ...) et à la spécificité de l'activité professionnelle (Zones Non Agricoles, Zones Agricoles).

Il sera pris en compte, concernant les risques environnementaux, les particularités des territoires locaux dont le groupe est originaire.

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

- Réglementation et sécurité environnementale (4 à 5 h)
 - Cadre réglementaire français
 - Définition des produits phytopharmaceutiques, AMM, Usages
 - Classement et stockage des produits au sein de l'espace de vente
 - Responsabilité de l'applicateur et vis-à-vis des tiers
 - Réglementation spécifique à cette activité (enregistrement, documents, agrément d'entreprise...)
 - Risques pour l'environnement, voies de contamination (dangers et situations d'exposition)
 - Prévention des risques (Zones, pratiques et aménagements : stockage, manipulations, épandages)
- Produits phytosanitaires et santé humaine : Santé sécurité et espaces ouvert au public (2 à 3 h)
 - Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (dangers et situations d'exposition)
 - Types de mesures à prendre pour réduire les risques (règles simples de protection)
 - Conduite à tenir en cas d'intoxication et d'accident (symptômes, mesures d'alerte, signalement)
- Réduction du recours aux produits phytopharmaceutiques, méthodes alternatives (7 h)
 - Evaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives
 - Stratégies pour la gestion de l'état sanitaire des végétaux

MÉTHODES ET MOYENS

- Diaporama ; Remise de documents pédagogiques
- Film (MSA, jardins)
- Mise en pratique (étiquette, FDS, fiches techniques, EPI, reconnaissance de maladies, ravageurs, adventices, auxiliaires naturels ...)
- Documents présentés : Arrêtés, plaquettes, chartes, liste des points de collecte et des entreprises d'élimination des déchets toxiques
- Démonstrations : sites Internet, matériel, présentation d'échantillons de paillasses, auxiliaires
- Visite si possible du local de stockage

2

MODALITÉS

- Durée : 2 jours soit 14 h

PRE REQUIS

- La formation doit être réalisée par le professionnel entre les 6 et 3 mois qui précèdent la date d'échéance de validité du certificat en cours

CIBLE

- Conseiller à l'utilisation de produits phytosanitaires à destination des professionnels ou des non professionnels

LIEU de la Formation

- Formation dans nos locaux ou sur site

Nom du responsable de stage

COSTE Laurie-Anne

Tarif de la session

- Tarif individuel : 300 € net de Taxe
- Tarif de groupe nous consulter